

**POLE ANIMATION, JEUNESSE,
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives

Metz, le 27 janvier 2011

24

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le sport à METZ se caractérise tant par la diversité des disciplines proposées que par le nombre et surtout le dynamisme des clubs sportifs qui développent une activité très dense sur l'ensemble du territoire.

Fondamentales pour le développement du sport, les associations sportives messines sont la pierre angulaire de la politique sportive municipale. Elles favorisent l'accès de tous les publics aux disciplines sportives, jouent un rôle prépondérant dans l'animation de la ville mais sont également très présentes dans les quartiers.

Porteur des valeurs de citoyenneté, du goût de l'effort et de la persévérance, le sport est en effet un vecteur de cohésion, d'intégration et joue un rôle éducatif non négligeable.

C'est pourquoi la ville a décidé de poursuivre et de renforcer le soutien qu'elle apporte aux clubs sportifs que ce soit dans le domaine amateur ou du haut niveau.

Pour favoriser les partenariats, elle incite les associations sportives à présenter des projets communs basés sur le partage, les échanges ainsi que la mutualisation des moyens.

Le haut niveau, qui porte le sport messin sur la scène nationale voire internationale, continue à garder toute sa place dans la politique sportive qui est conduite et représente une part importante dans les budgets.

La Ville exprime également une reconnaissance toute particulière aux nombreux bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année mais également aux dirigeants qui s'engagent.

L'accompagnement de la ville se traduit par ailleurs par sa volonté d'initier des lieux de rencontre et de réflexion. Ainsi, des groupes de travail autour des sujets pertinents (formation, bénévolat, projets sportifs...) qui préoccupent les acteurs du monde sportif seront organisés en préambule des Universités du sport qui se déroulent chaque année en juin.

Pour l'année 2011, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dédiée au sport, après avoir examiné les demandes présentées par les différents clubs sportifs messins, la Commission des Sports propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant de 1 370 790 €, les subventions suivantes dont le détail figure dans la motion :

- sport de haut niveau	:	960 000 €
- sport amateur	:	329 640 €
- manifestations sportives	:	73 400 €
- équipement	:	7 750 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Sport de haut niveau – subventions de fonctionnement

Alliance Judo	6 300 €
AS Pouilly Metz Volley Ball	47 000 € (dont 10 000 € déjà attribués)
ASPTT Tennis	30 000 €
Athlétisme Metz Métropole	78 600 €
Club d'Echecs Metz Fischer	19 100 € (dont 2 000 € déjà attribués)
Hockey Club de Metz	50 000 € (dont 15 000 € déjà attribués)
Metz Basket Club	70 000 €
Metz Handball	393 000 € (dont 30 000 € déjà attribués)
Metz Tennis de Table	100 000 € (dont 30 000 € déjà attribués)
Metz Triathlon	26 500 € (dont 3 000 € déjà attribués)
Renaissance Sportive de Magny	40 000 €
Rugby Club Metz Moselle	62 000 €
Société des Régates Messines	37 500 €

Sport amateur – subventions de fonctionnement

Arts martiaux

ASPTT Metz – Section Judo	2 100 €
Boxing Club de Metz	1 650 €
Boxing Club Messin	1 550 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	600 €
Karaté Club de Metz	4 400 €
Metz Judo – Jujitsu	3 250 €
Metz Lorraine Japon	620 €
Waka Matsu Dojo	420 €

Badminton

Association Badminton Marly Metz	1 100 €
Metz Badminton	3 500 €

Baseball &Softball

Baseball & Softball Club de Metz	1 300 €
----------------------------------	---------

Basket

ASPTT Metz – Section Basket	3 700 €
-----------------------------	---------

Billard

Amicale du Billard de Magny	350 €
Billard Club de Metz	750 €

Clubs omnisports

ASPTT Metz	60 000 €
Association Sportive des Cheminots de Metz	9 500 €
Association Sportive et de Loisirs de la Police	300 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré – USEP Moselle	3 500 €

Cyclisme

Cyclo Club de Metz	500 €
--------------------	-------

Disciplines à destination des personnes handicapées

Handicap Evasion Lorraine	1 000 €
Handisport Metz	1 500 €
Union Sportive et de Loisirs des Sourds de Metz	500 €

Echecs

ASPTT – Section Echecs	800 €
Club d'Echecs Alekhine	5 570 €
Ecole Française des Echecs de Metz	2 850 €

Escrime

Société d'Escrime de Metz	10 000 €
---------------------------	----------

Football

Amicale du Personne Municipal – Section Foot	8 000 €
Entente Sportive Messine	11 500 €
Football Club de Metz Devant les Ponts	20 000 €
Union Lorraine de Plantières	13 000 €

Football américain

Les Artilleurs de Metz	640 €
------------------------	-------

Frisbee

Ultimetz	300 €
----------	-------

Golf

Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 600 €
---	---------

Gymnastique

ASPTT – Section Gym Volontaire	400 €
Gym Volontaire de Metz	600 €
Metz Gymnastique	52 000 €

Handball

Metz Magny Handball	2 800 €
---------------------	---------

Kayak

Kayak Club de Metz	24 200 €
--------------------	----------

Natation

Société de Natation de Metz	17 500 €
-----------------------------	----------

Parachutisme

Para-Club Sportif de Metz	400 €
---------------------------	-------

Patinage

Sport de Glace	20 000 €
----------------	----------

Pétanque

Amicale de Pétanque de Magny	440 €
La Boule Messine	10 500 €
La Ronde Pétanque	9 200 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 500 €

Plongée

Association Sportive des Sapeurs Pompiers de Metz	450 €
Metz Plongée Loisirs	1 100 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Plongée Nature VTT	400 €

Randonnée

Les Amis de la Nature 500 €
Nancy Metz à la Marche 800 €

Tennis

Association Tennis Club de la Natation Messine 6 800 €
Tennis Club de Magny 1 100 €

Tir

Société de Tir de Metz 2 100 €

Subventions pour manifestations

AS Pouilly Metz Volley Ball 1 500 €
(Tournoi national volley vert Metz Moselle – 5 juin 2011)
(Tournoi national de préparation féminin – 11 septembre 2011) 1 200 €

ASPTT Omnisports 1 500 €
(La Cuculotinne – 19 juin 2011)

Athlétisme Metz Métropole 20 000 €
(3^{ème} meeting national indoor – du 25 février 2011)

Baseball et Softball Club de Metz 900 €
(Tournoi international de softball – 2 et 3 juillet 2011)

Boxing Club de Metz 1 500 €
(Tournoi féminin de la Toussaint – du 30 octobre au 1^{er} novembre 2011)

Cyclo Club de Metz 500 €
(36^{ème} édition des Côtes de Moselle – 22 mai 2011)

FC Devant les Ponts 1 000 €
(Tournoi foot en salle – 16 et 23 janvier 2011)
(Tournoi international – 12 juin 2011) 1 500 €

La Boule Messine 2 000 €
(Grand Prix de la Ville de Metz – 20 et 21 août 2011)

Metz Alekhine 12 000 €
(29^{ème} Open – du 2 au 8 mai 2011)

Metz Badminton 600 €
(6^{ème} tournoi de Metz – 15 et 16 janvier 2011)

Metz Gymnastique 1 500 €
(Championnat de Lorraine de gymnastique acrobatique – 29 et 31 janvier 2011)

Metz Lorraine Japon 900 €
(Stage National Iaïdo – 5 et 6 février 2011)

Metz Tennis de Table 12 000 €
(Championnat de France des Régions – du 28 février au 5 mars 2011)

Metz Triathlon (Bike & Run – 16 janvier 2011)	1 500 €
Renaissance Sportive de Magny (Tournoi international jeunes – du 11 au 13 juin 2011)	1 000 €
Rugby Club Metz Moselle (Challenge International Julien Lajoye – 23 et 24 septembre 2011)	2 500 €
Société de Natation de Metz (2 ^{ème} meeting de qualification national de Metz – du 4 au 6 février 2011) (Championnat de France minimes – 21 au 24 juillet 2011)	2 000 € 5 000 €
Sports de Glace (Gala de Noël – 19 décembre 2010)	1 000 €
Tennis Club Natation Messine (Tournoi jeunes – du 13 au 27 février 2011) (Tournoi adultes – du 7 au 27 juin 2011)	700 € 700 €
Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz (Championnat de Futsal – 15 janvier 2011)	400 €
Subvention d'équipement	
Société des Régates Messines (Acquisition d'un bateau « huit »)	7 750 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièces connexes à ces affaires et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD